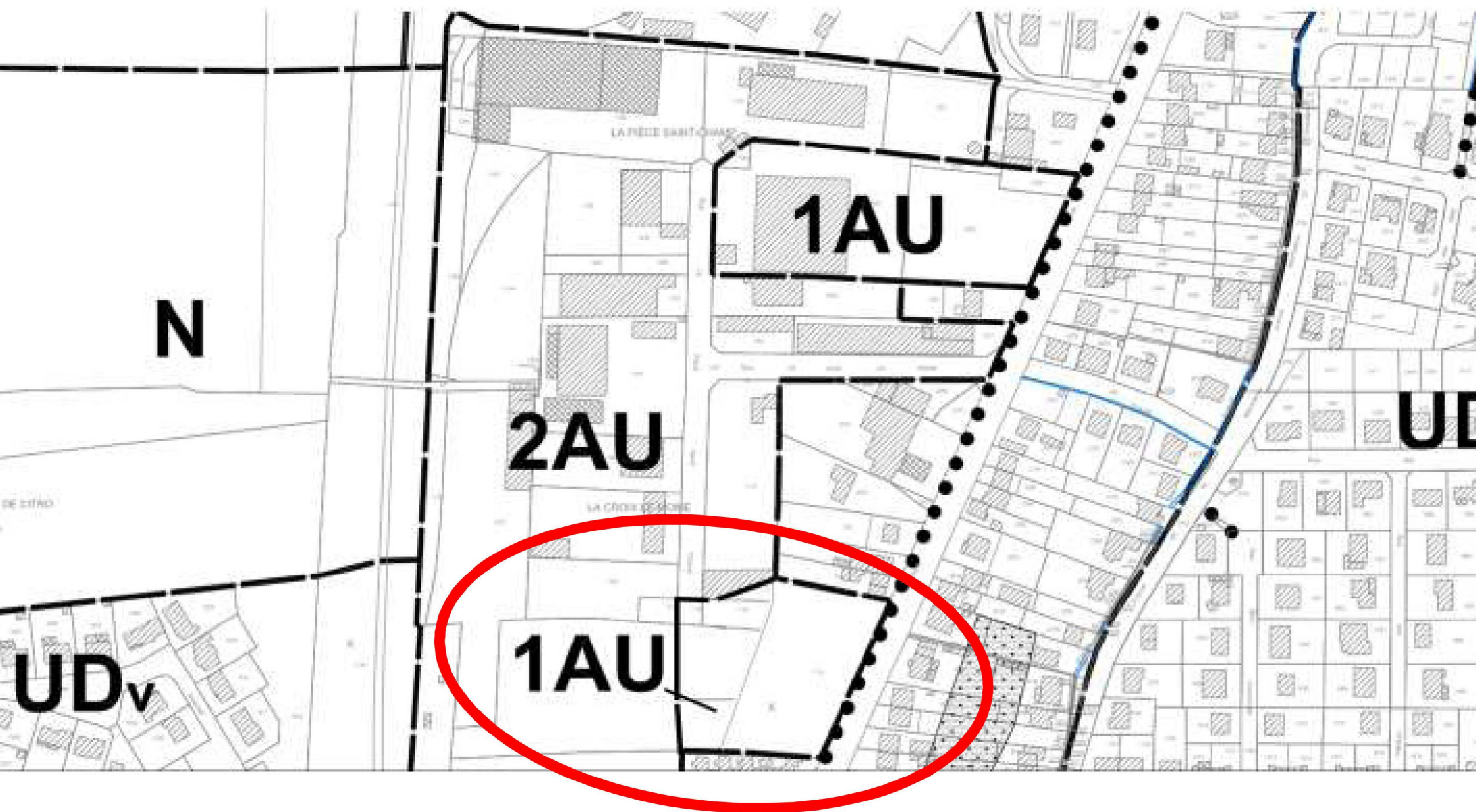


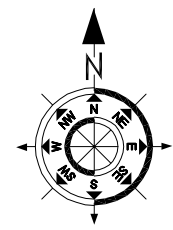
Modification Simplifiée du PLU 2022-1

Service Urbanisme de la Ville de Maizières-lès-Metz

Procédure engagée par arrêté municipal du 07 mars 2022

g. Après modification simplifiée du PLU





Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal de Maizières-les-Metz
en date du 01/10/2021

APPROUVÉ
LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire
Julien FREYBURGER



PLU approuvé le : 01/10/2021

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
01/10/2021		

Le territoire est concerné par le Plan de Prévention du Risque "Inondations" de Maizières-les-Metz, annexé au présent dossier de PLU

Origine: DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés © 2018

Légende :

- U Découpage en zone avec indication du type de zone
- Espaces Boisés Classés
- ① Élément paysager ou patrimonial remarquable avec numéro d'identification
- * Secteur du paysage remarquable à préserver
- ● ● Cheminement piétonnier et/ou cyclable à conserver
- Zone inondable inscrite au PPRi
- Zr Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- Secteurs de protection autour de la gare de triage de Wolppy
- - - Recul minimal des constructions ou installations par rapport à l'axe de l'autoroute (art.L111-6 et L111-7 du code de l'urbanisme)
- - - Limite communale
- Cours d'eau et étangs

A titre d'information :

- Gazoduc
- Zone des dangers très graves
- Zone des dangers graves
- Zone des dangers significatifs

Partie traitée au 1/2000
(Planche 4.2.2)

Partie traitée au 1/2000
(Planche 4.2.3)

Partie traitée au 1/2000
(Planche 4.2.4)

UXc

UXf

UX

Z2

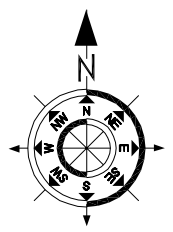
Z1

N

N

100 m

100 m



Département de Moselle

COMMUNE DE
MAIZIERES-LES-METZ
**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

4. RÈGLEMENT
4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE
4.2.2. Ville - partie Nord

Echelle 1 / 2000

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal de Maizières-les-Metz
en date du 01/10/2021

APPROUVANT
LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire
Julien FREYBURGER



PLU approuvé le : 01/10/2021

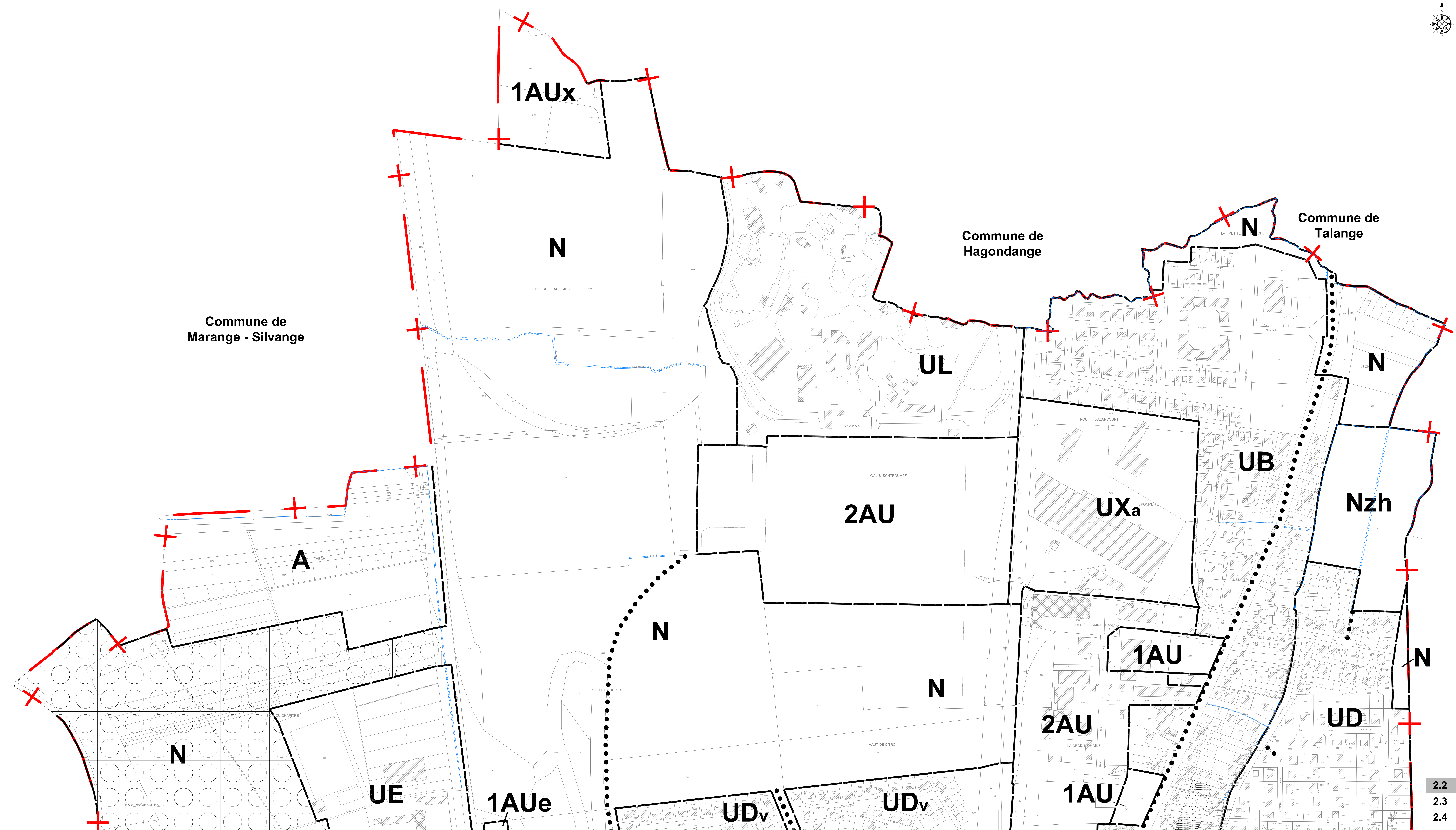
Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
01/10/2021		

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2019

Légende :

- U** Découpage en zone avec indication du type de zone
- Espaces Boisés Classés
- Cheminement piétonnier et/ou cyclable à conserver
- Jardins cultivés à préserver
- Limite communale
- Cours d'eau et étangs

2.2
2.3
2.4



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal de Maizières-les-Metz
en date du 01/10/2021

**APPROUVANT
LE PLAN LOCAL D'URBANISME**

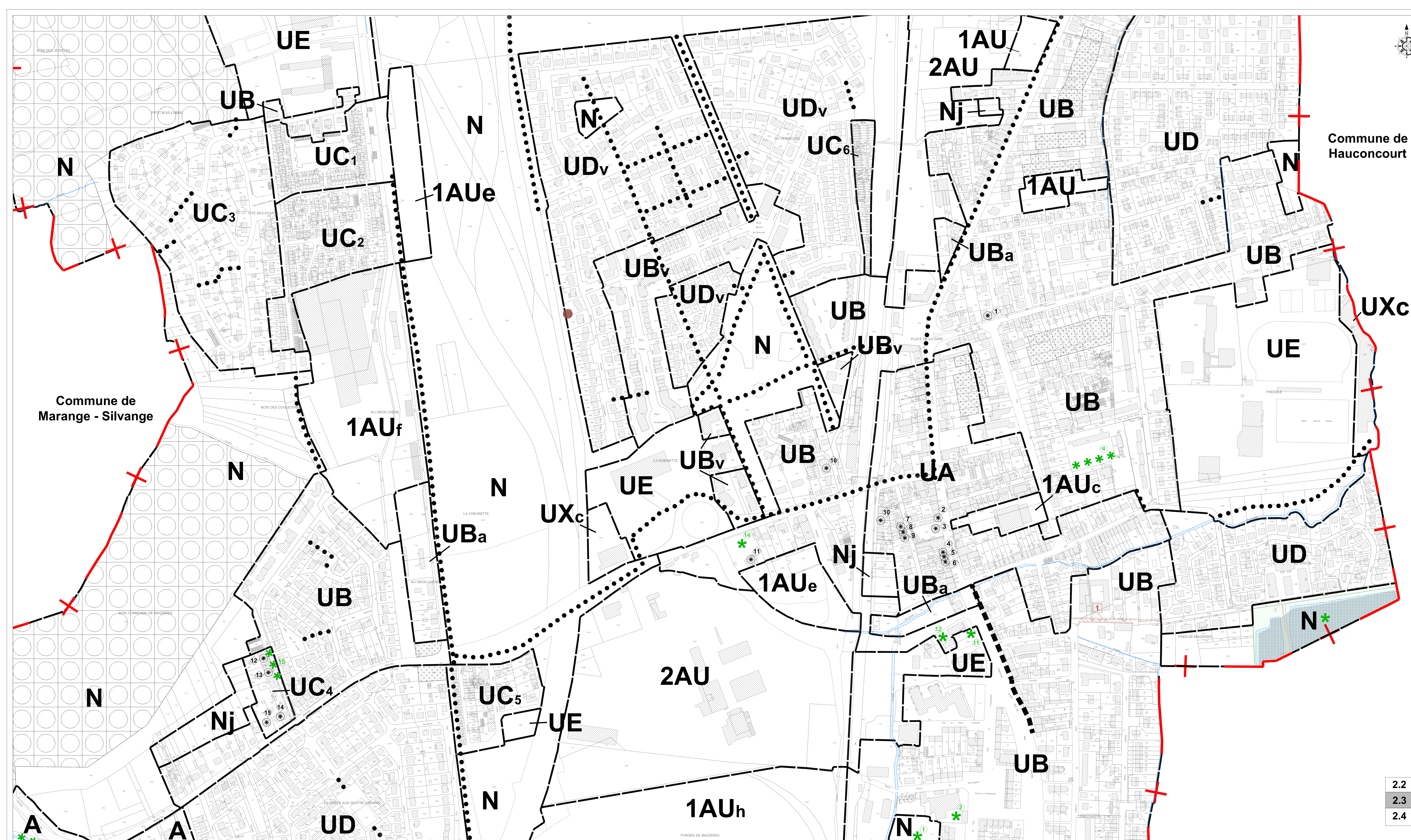
Le Maire
Julien FREYBURGER



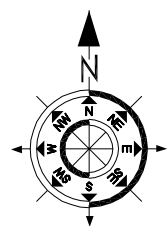
Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	
01/10/2021					

	Décapage en zone avec indication du type de zone
	Bâtiment soumis au permis de démolir
	Espaces Boisés Classés
	Cheminement piétonnier et/ou cyclable à conserver
	Jardins cultivés à préserver
	Élément paysager ou patrimonial remarquable avec numéro d'identification
	Secteur du paysage remarquable à préserver
	Zone inondable inscrite au PPRI
	Nouveaux accès sur RD 953 autorisés
	Emplacement réservé avec numéro d'opération
	Limite communale
	Cours d'eau et étangs
	Cavité souterraine

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	Elargissement de la rue des Prés	514 m²	Commune



2.2
2.3
2.4



Département de Moselle

COMMUNE DE
MAIZIERES-LES-METZ

PLAN LOCAL
D'URBANISME

4. RÈGLEMENT

4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.4. Ville - partie Sud

Echelle 1 / 2000

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal de Maizières-les-Metz
en date du 01/10/2021

APPROUVANT
LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire
Julien FREYBURGER

2.2
2.3
2.4

PLU approuvé le : 01/10/2021

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
01/10/2021		

Le territoire est concerné par le Plan de Prévention du Risque "Inondations" de Maizières-les-Metz, annexé au présent dossier de PLU

Origine DGFIF Cadastre © Droits de l'État réservés © 2018

Légende :

- U** Découpage en zone avec indication du type de zone
- ● ● Cheminement piétonnier et/ou cyclable à conserver
- ○ ○ Cheminement piétonnier et/ou cyclable à créer
- Jardins cultivés à préserver
- ✱ ① Elément paysager ou patrimonial remarquable avec numéro d'identification
- ✱ Secteur du paysage remarquable à préserver
- Zone inondable inscrite au PPRI
- ■ ■ Nouveaux accès sur RD 953 autorisés
- ⚡ Secteur de protection autour de la gare de triage de Wolpky
- ⑩ Emplacement réservé avec numéro de l'opération
- - - Recul minimal des constructions ou installations par rapport à l'axe de l'autoroute (art.L111-6 et L111-7 du code de l'urbanisme)
- + + + Limite communale
- LA Cours d'eau et étangs

Liste des emplacements réservés :

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
2	Aménagement d'une liaison piétons / cycles	70 m²	Commune
3	Réalisation d'une voirie	777 m²	Commune
4	Aménagement d'une liaison piétons / cycles	826 m²	Commune

A titre d'information :

- Gazoduc
- Zone des dangers très graves
- Zone des dangers graves
- Zone des dangers significatifs

2.2
2.3
2.4

Commune de
Hauconcourt

Commune de
Semécourt

